

Présentation : mon implication dans la procédure concernant la disparition d'Alexei JACCARD

Le Coup d'Etat du 11 septembre 1973 avait suscité en Suisse un très grand choc.

Dès les jours qui suivirent le coup d'Etat, le problème des réfugiés prit une dimension internationale : plus de 30'000 personnes durent quitter le Chili. Le HCR chercha des pays d'accueil. Le 17 octobre 1973, le Conseil fédéral annonce que la Suisse n'accueillera que 200 personnes.

La société civile Suisse réagit. Un appel à offrir des places d'hébergement gratuites est lancé. S'ensuit une mobilisation exemplaire : en peu de temps, des centaines d'offres proviennent de particuliers, des paroisses et des communes politiques. Dans toute la Suisse des comités Action Places Gratuites s'organisent. Grâce à cet élan de solidarité, allant à l'encontre des choix du gouvernement, plus de 2000 chiliens et chiliennes ont pu finalement se réfugier en Suisse.

J'étais membre du groupe de Genève de l'Action Places Gratuites, qui avait été créée à Bâle par quelques membres de Longo Maï. L'association suisse a d'abord été présidée par l'abbé Koch, puis par le pasteur Guido RIVOIRE, qui a négocié avec le gouvernement l'entrée en Suisse de réfugiés chiliens résidant en Italie.

Le groupe genevois a accueilli une dizaine de chiliens avec leurs familles qui ont été placés dans des familles à Genève. L'action du groupe genevois s'est déroulée entre 1974 et 1977, puis s'est poursuivie par le soutien d'actions d'assistance alimentaire et éducative dans les quartiers populaires de Santiago jusqu'en 2005.

Les archives de l'activité du comité ont été rassemblées par Mme Monique ROUGET, qui fut à l'initiative du groupe genevois d'Action Places Gratuites, et remises au Comité Mémoire et Justice.

Lorsqu'Alexis JACCARD et sa femme Paulina VELOSO se sont installés à Genève, fuyant le Chili, ils sont devenus membres du comité Action Places Gratuites.

Alexis JACCARD, qui était double national chilien et suisse, a disparu à Buenos-Aires en mai 1977, lors d'un voyage qui devait le mener au Chili.

Je suis depuis lors resté en contact avec Mme Paulina VELOSO, qui était retournée au Chili en 1979, pour suivre des études de Droit et devenir avocate, puis Professeure de Droit à l'Université.

Lorsqu'en octobre 1998 le Général PINOCHET a été arrêté à Londres, à la demande du juge espagnol GARZON, en vue de son extradition, le Procureur Général de Genève, Bernard BERTOSSA, a ouvert une procédure pénale à l'encontre de PINOCHET pour la disparition d'Alexis JACCARD et la Juge d'instruction Christine JUNOD a sollicité des autorités anglaises son extradition en Suisse pour qu'il y soit jugé.

J'ai alors représenté Mme Paulina VELOSO dans cette procédure.

Les autorités anglaises ont finalement laissé retourner PINOCHET au Chili et les demandes d'extradition espagnole et suisse ont été rejetées.

La procédure genevoise a finalement été classée en 2013, à la suite du décès des principaux acteurs incriminés.

Le 24 novembre 2022 a eu lieu l'inauguration du Mural Alexei JACCARD à Uni Mail, en présence de Paulina VELOSO. J'ai présenté un résumé de la procédure ouverte à Genève en 1998.

A la suite de cette manifestation, il fut décidé de déposer les archives de la procédure genevoise concernant Alexis JACCARD à l'Université de Genève, où elles pourront être consultées par des étudiants ou chercheurs intéressés par cette période clé de l'évolution du Droit Pénal International, ouverte par l'arrestation du Général PINOCHET et par le sort dramatique des victimes de la répression installée par la dictature chilienne et ses alliées argentines et uruguayennes.

Genève le 10 avril 2024

Jean-Jacques MARTIN